

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAE LA CROIX 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3058 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe PAE Lacroix ;

VU la délibération n° 3202 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe PAE Lacroix ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT l'état de consommation des crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement aux chapitres 011 et 042 et d'investissement au chapitre 16 et 040,

CONSIDERANT l'état de perception relatif aux recettes de fonctionnement au chapitre 042 et d'investissement au chapitre 040,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : Il convient de diminuer les crédits en dépenses sur l'article 6045 de 5.000 € concernant l'achat d'études et prestations.
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre » : Il convient d'augmenter les crédits en dépenses de 2.108 K€ et en recette de 2.103 K€ concernant la variation de stocks.

CONSIDERANT que la section de fonctionnement s'équilibre à 2.103 K€,

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 16 « Emprunts » : Il convient d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 1641 pour 5.000 € concernant le remboursement d'emprunts en capital.
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre » : Il convient d'augmenter les crédits en recettes de 2.108 K€ et en dépense de 2.103 K€ provenant de la section de fonctionnement.

CONSIDERANT que la section d'investissement s'équilibre donc à 2.108K€,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n° 1 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement de 2.103.808 € et de la section d'investissement de 2.108.808 € du budget 2023.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3355
Publication le 21/12/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/12/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15047-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT	COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>		
BUDGET ANNEXE PAE LACROIX 2023		
DECISION MODIFICATIVE N°1		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
011 – 6045 « charges à caractère général»	- 5.000,00 €	
042 - 71355 « opérations d'ordre – stocks »	+ 2.108.808,00 €	
042 - 71355 « opérations d'ordre – stocks »		+ 2.103.808,00 €
TOTAL	2.103.808,00 €	2.103.808,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16 – 1641 « Emprunts»	+ 5.000,00 €	
040 – 3555 « opérations d'ordre - stocks »	+ 2.103.808,00 €	
040 – 3555 « opérations d'ordre - stocks »		+ 2.108.808,00 €
TOTAL	+ 2.108.808,00 €	+ 2.108.808,00 €